

# FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

### ABONNEMENTS

1 an 6 mois 3 mois 1 mois  
 Franco domicile 15.- 7.50 3.75 1.30  
 Etranger . . . 46.- 23.- 11.50 4.-  
 On s'abonne à toute époque.  
 Abonnements-Poste, 20 centimes en sus.  
 Changement d'adresse, 50 centimes.  
 Bureau: Temple-Neuf, N° 1

Téléphone 207

## et du Vignoble Neuchâtelois

Chèques postaux IV, 178

### ANNONCES

Prix de la ligne corps 7 ou son espace.  
 Du Canton, 20 c. Prix minim. d'une annonce 50 c. Avis mort. 25 c.; tardifs 50 c.  
 Suisse, 25 c. Etranger, 30 c. Le samedi: Suisse 30 c., étranger 35 c. Avis mortuaires 30 c.  
 Réclames, 50 c. minimum 2 50. Suisse et étranger, le samedi, 60 c.; minimum 3 fr. Demander le tarif complet.

## ORGANE GÉNÉRAL DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN

pour le chef-lieu, le canton de Neuchâtel et les contrées avoisinantes

PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

Les annonces sont reçues jusqu'à 14 h. (grandes annonces jusqu'à 9 h.) pour le numéro du lendemain, le vendredi jusqu'à 17 h. pour le numéro du lundi

### AVIS OFFICIELS



République et Canton de Neuchâtel

### VENTE DE BOIS

Le Département de l'Industrie et de l'Agriculture fera vendre par voie d'enchères publiques et aux conditions qui seront préalablement lues le samedi 6 janvier, dès les 9 h. du matin, les bois suivants, situés dans la forêt cantonale de Dame-Othéon:

- 30 stères sapin.
- 730 fagots.
- 22 tas de perches pour échafaudages et étais de mines.
- 8 demi-toises mesoets.

Le rendez-vous est à la Priso Emer sur la route cantonale, Areuse, le 30 décembre 1922. L'Inspecteur des Forêts du Hme arrondissement.

### COMMUNE de Savagnier

### VENTE DE BOIS DE SERVICE

La Commune de Savagnier offre à vendre par soumission 235 billons et charpentes cubant 229 m<sup>3</sup> 49.  
 Adresser les soumissions au Conseil communal jusqu'au 10 janvier 1923.  
 R 1383 C Conseil communal.

### IMMEUBLES

#### Boulangerie-Pâtisserie

A vendre, à Lausanne, pour cause de déuil, immeuble situé au centre de la ville, comprenant une boulangerie en plein rapport.  
 Four et installations modernes.  
 S'adresser Étude J. Rusillon, notaire, Lausanne. JH 52283 C

### A VENDRE

#### Vins à vendre

environ 17,000 litres en 6 vases. Crus de Champvervettes et La Coudre, qualité équivalente aux bons vins de 1921. Prix très modérés. Dégustation. Téléphone No 654. Adresse: Albert Lavanchy, La Coudre.

### Divans

Chaises-longues. Fauteuils Chaises style et fantaisie. Beau choix de petits meubles. Travail très soigné.

### É. Augsburgger - Wyler

tapissier Rue des Poteaux 4 et 7

### Nouveau choix de Jaquettes de laine

depuis 14.95 chez GUYE-PRÊTRE St-Honoré Numa Droz

### Société Coopérative de Consommation

Neuchâtel blanc 1922

de notre encavage le litre fr. 1.20 dans tous nos magasins

### POISSONS

Truites du lac coupées au détail à fr. 3.- la livre

Palées - Colin Cabillaud - Aigrefin

Poulets de Bresse Canards - Pigeons

Beaux lièvres Civet de chevreuil Civet de lièvre Civet de lapin

Au Magasin de Comestibles Seinet Fils

68, rue des Epancheurs Téléphone 71

### Pendant 10 jours

nous mettons en vente

5 séries de complets pour hommes

à des prix très avantageux

1<sup>re</sup> série 2<sup>me</sup> série 3<sup>me</sup> série 4<sup>me</sup> série 5<sup>me</sup> série  
 Fr. 45.- 55.- 65.- 75.- 85.-

A. Moine-Gerber, Corcelles (Neuchâtel)

### Toiles pour lingerie

N'achetez aucune toile avant d'avoir vu notre

Toile des Vosges

blanchie sur prés, garantie qualité extra, 10 m., 14.50

V. MICHELOUD, NEUCHÂTEL

Envoi d'échantillons

### A VENDRE

d'occasion un dressoir, un lustre pour gaz ou électricité, une salamandre, une table de malade, un appui-tête pour malade. S'adresser Evole 35 a. rez-de-ch.

### Marrons

Marrons Ja en sacs de 5, 10 et 15 kg., à Fr. -80 le kg., en sacs de 50 et 100 kg., à Fr. -25, contre remboursement. Alfredo Tenchio Roveredo

### Ameublements Guillo

Ecluse 23 - Téléph. 558

### Meubles neufs et d'occasion

Achat - Vente - Echange

Maison fondée en 1895

## CONFECTION POUR HOMMES

Nous avons l'avantage de vous offrir différents genres de confections, que nous mettons en vente aux prix ci-dessous. Chacun peut se convaincre des bas prix et des bonnes qualités.

Complets pour hommes 35<sup>50</sup>  
 tissus solides, seulement en gris

Complets pour hommes 39<sup>50</sup>  
 gris, brun et cheviote brune, pure laine

Complets pour hommes 42<sup>50</sup>  
 gris, avec petites rayures

Complets pour hommes 49<sup>50</sup>  
 tissus anglais pure laine

Complets pour hommes 55.-  
 noirs avec petites rayures blanches

Manteaux beiges 19<sup>50</sup>  
 pour hommes

Manteaux pour hommes 28<sup>75</sup>  
 deux genres, entièrement doublés

Manteaux pour hommes 34<sup>50</sup>  
 gris, entièrement doublés

Raglans pour hommes 42<sup>50</sup>  
 doublés

Divers Manteaux et Raglans 52<sup>50</sup>

Manteaux de pluie p<sup>r</sup> hommes 29<sup>50</sup>  
 doublés, 50.- 45.- 40.- 35.-

Manteaux caoutchouc 29<sup>50</sup>  
 pour hommes, 55.- 49.50 42.- 37.50

Pantalons rayés 9<sup>50</sup>  
 pour hommes

Pantalons drap pour hommes 13<sup>50</sup>  
 19.50 16.50 15.-

# Jules Bloch

## NEUCHÂTEL SOLDES ET OCCASIONS

**BERGER & C<sup>o</sup> Neuchâtel**  
 PARURES LINGERIE de trois pièces depuis Fr. 17.-  
 S. E. N. J. 5 %

**Magasin de beurre et fromage R. A. Stotzer**  
 RUE DU TRESOR  
 Ceufs frais étrangers, fr. 2.40 la douz.  
 Rabais depuis 5 douzaines  
 Prix de gros par caisse de 30, 60 et 120 douzaines

**Boucherie - Charcuterie**  
**Berger-Hachen fils**  
 Rue du Seyon Téléph. 3.01 Rue des Moulins

**BAISSE sur toutes les viandes**  
 Bouilli . . . fr. -80 et fr. 1.- le 1/2 kilo  
 Rôti . . . » 1.- » 1.25 »  
 Aloyau et cuvard . . . » 1.25 »  
 Filet sans os . . . . . » 2.50 »

**VEAU**  
 Ragout . . . . . fr. 0.80 le 1/2 kilo  
 Epaule de veau entière » 1.- »  
 Rôti . . . . . » 1.25 »

**PORC FRAIS . . . . . » 2.- »**  
 Se recommande.

On vendra samedi, sur la place du marché, une grande quantité de

## POMMES

à partir de 50 c. le quart. Prix spécial par quantité.  
 E. PROBST, Finsterhennen.



**A ceux qui Toussent**

Par ces temps humides et froids, tout le monde toussé et beaucoup ignorent encore le meilleur remède pour guérir la Toux.  
 Que cette toux soit récente ou chronique, qu'elle provienne d'un froid, d'un rhume, d'une grippe, d'une bronchite chronique, d'un asthme avec sifflement des bronches, mettez-vous bien en tête que le merveilleux « Sirop des Vosges Cazé » vous transformera.  
 Tournez-vous de tous côtés, demandez, tous vous diront ses merveilleux effets.  
 Vous admettez que si vous toussiez encore, c'est que vous le voulez bien. A portée de la main vous avez le meilleur remède qui existe au monde: le « Sirop des Vosges Cazé ».  
 Sans son influence et dès les premières cuillerées, la toux diminue pour disparaître bientôt. L'oppression cesse, les glaires se détachent, le sommeil devient calme et réparateur. JH 33700 D

Si vous voulez guérir ne vous laissez pas influencer par des conseils intéressés; exigez la marque

**SIROP DES VOSGES CAZÉ**  
 Le grand flacon Fr 4.25 toutes pharmacies ou chez le Dépositaire général pour la Suisse:  
 Etablissements R. BARBEROT S.A.,  
 11, rue de la Navigation, GENÈVE.

**Comestibles et épicerie fine**  
 La FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL est un organe de publicité de 1<sup>er</sup> ordre.

**Piano**  
 Bon instrument, marque suisse, en parfait état. S'adresser M. Lutz, rue de la Croix du Marché.

**Pour détacher** —  
 définitivement sans ronger l'étoffe et pour nettoyer les vêtements de laine, coton et soie et les gants de peau

**l'essence LUMINA**  
 est ce que nous avons trouvé de mieux jusqu'ici  
 Fr. 1.50 le flacon de 1/2 litre.  
 — ZIMMERMANN S. A.

**Demands à acheter**  
 Ménage disposant de 8 à 10,000 fr. demande à reprendre bon petit magasin avec revenu prouvé. Eventuellement accepterait emploi intéressé. Adresser offres écrites sous J. E. 703 au bureau de la Feuille d'avis.

**J'achète**  
 aux plus hauts prix, bibliothèques et lots de livres, et tous genres d'antiquités.  
 E. DUBOIS, Place des Halles 7.

On demande à acheter un potager de famille, usagé, en bon état, moyenne grandeur. Faire offres Buffet de la Gare, Champ-du-Moulin.

**J'achète meubles**  
 en tous genres, propres et en bon état. Paie le plus haut prix.  
 AMEUBLEMENTS GUILLOD  
 Ecluse 23 - Tél. 558  
 Maison suisse fondée en 1895. Maison de confiance.

**Grande Salle des Conférences**  
 VENDREDI 5 JANVIER 1923, à 8 h. du soir

Deuxième séance de **MUSIQUE de CHAMBRE**  
 donnée par  
 MM. Alb. QUINCHE, Willy SCHMID, M<sup>me</sup> Mary MICHEL, MM. Maurice DESSOLAVY, Jules MICHEL et Alfred PERREGAUX, baryton avec le concours du Petit chœur mixte « Sine Nomine »

**PROGRAMME:**  
 1. Quatuor en fa majeur, op. 96, pour instruments à cordes . . . . . Dvorak.  
 2. Mélodies pour chant et piano . . . . . Moussorgsky.  
 3. Deux esquisses pour quatuor à cordes . . . Eugène Goossens.  
 4. Trois chansons françaises pour chœur mixte de Clément Janquin et Claudin de Sermey.  
 5. Trio en fa majeur, op. 18, pour piano, violon et violoncelle . . . . . Saint-Saëns.

PRIX D'ENTRÉE: Fr. 2.20  
 Billets et programmes avec texte des chants en vente chez HUG & Cie et le soir du concert à l'entrée.

Monsieur et Madame James Du Pasquier, font part à leurs parents et amis, du prochain mariage de leur fils,  
 Monsieur Jacques Du Pasquier  
 Pasteur à Arvièux (France),  
 avec  
 Mademoiselle Andrée Du Pasquier,  
 fille de Monsieur et de Madame Hermann Du Pasquier, au Havre.  
 La bénédiction nuptiale leur sera donnée à Paris, au Temple de l'Etoile, le samedi 6 janvier.  
 Il n'a pu être envoyé de lettre de faire part.  
 Neuchâtel, 3 janvier 1923.

**Pensionnat „Dabeim“ Weinfelden**  
 Jeunes filles pourraient apprendre à fond la langue allemande. Occasion de suivre de bonnes écoles si on désire. Vie de famille. Bons soins. Piano, etc. Prix 120 fr. par mois. Bonnes références. M. et M<sup>me</sup> Brugger Glur, instituteur secondaire, Wylersstrasse.

**GALERIE LÉOPOLD ROBERT**  
 Samedi 6 janvier, à 5 h.  
**11<sup>me</sup> Conférence**  
 de M. P. VERNEUIL-DE-MARVAL  
**Le théâtre et la musique à Java**  
 avec projections lumineuses et musique javanaise

Très prochainement **Les Deux Orphelines**

Prochainement ! **OUVERTURE** de la **Droguerie-Herboristerie** PAUL SCHNEITTER RUE DES ÉPANCHEURS MAISON SEINET



POLITIQUE

Italie

Un curieux projet

MILAN, 4. — Parlant, il y a quelques jours, avec les représentants de la presse, le chef de cabinet de M. Mussolini, M. Michele Bianchi, a fait allusion à l'existence d'un projet de revision complète de la constitution italienne.

Le « Corriere della Sera » dit que, conformément à ce projet, la Chambre, élue suivant un nouveau système, indiquerait au roi l'homme de confiance auquel le souverain confierait la tâche de former le ministère.

Le « Corriere della Sera » dit qu'un tel projet verrait l'avènement d'une dictature avec un Parlement ne jouissant d'aucune liberté et sans importance. Le journal critique ce projet qui modifie du tout au tout, d'une façon grave et fondamentale, la constitution italienne.

Chez les socialistes

ROME, 4. — L'agitation au sein du parti socialiste-maximaliste, à la suite de la décision du congrès de Moscou, imposant une fusion des communistes et des socialistes, prend un caractère toujours plus vif.

La section de Milan, réunie hier soir, a voté un ordre du jour demandant que les sections soient consultées, par voie de referendum, sur la décision à prendre au sujet de cette fusion.

France

La décomposition du parti communiste

Du « Petit Journal » : Un vent de panique souffle dans le parti communiste depuis le triomphe de M. Boris Souvarine et de ses amis au dernier Congrès de la IIIe Internationale.

Les « épurations » y continuent sous le regard implacable de l'Oeil de Moscou. C'est « l'œil » n'est autre que le fameux pasteur suisse Humbert-Droz investi par l'Exécutif de Moscou du soin de procéder sur place au « redressement » du parti français.

Mais les démissions, les protestations affluent et voilà que la rébellion gagne les hautes sphères du parti. M. L. O. Frossard lui-même lèverait l'étendard de la révolte.

Un ordre impératif de Moscou appelait le secrétaire général du parti à accomplir un pèlerinage expiatoire à « la Mecque rouge ». M. L. O. Frossard n'est pas parti. La présence au Kremlin de son ennemi triomphant, M. Boris Souvarine, ne lui dit rien qui vaille.

Egypte

Un succès nationaliste

LE CAIRE, 3. — Le bâtonnier Morcos bey Hanna et le substitut Wissa bey Wassef, tous deux membres de la délégation zaghlouliste, condamnés à sept ans de prison et 5000 livres d'amende, en août dernier, par une cour martiale britannique, pour avoir signé un manifeste relatif à la santé de Zaghloul pacha, ont été réélus par l'Assemblée générale du barreau égyptien, malgré leur détention actuelle.

Chine

L'unité rétablie

PEKIN, 3. — Selon un télégramme reçu de Canton par le ministre des affaires étrangères, le gouvernement de Canton a décidé de reconnaître le gouvernement central et de s'unir de nouveau avec lui.

Comment mourut Enver Pacha

On mande de Constantinople au « Temps » : Le journal turc l'« Akcham » fournit au sujet de la mort l'Enver pacha des précisions pleines d'intérêt.

Au moment où se livrait, il y a un an et demi, en Asie Mineure, la bataille de la Sakharja, Enver pacha se trouvait à Batoum. Depuis l'organisation du mouvement national, il avait essayé à plusieurs reprises, mais toujours en vain, de se faire admettre, à Angora, dans l'état-major kémaliste.

Dès son arrivée dans la capitale du Turkestan, il se mit en rapport avec les chefs turcs, de même qu'avec de nombreux officiers turcs capturés par l'armée russe lors de la campagne du Caucase et qui se trouvaient à la tête d'unités bolchévistes.

Ne parvenant que partiellement à s'assurer leur collaboration, il quitta Taschkent et se rendit auprès du chef de la puissante tribu des Lakes, Ibrahim, qui campait sur les frontières de Boukhara, s'allia avec lui et avec un autre chef puissant nommé Alichan.

La guerre civile s'alluma dès cette heure dans le Turkestan. Le fait que les Russes étaient obligés de concentrer leurs forces dans les localités les plus importantes explique les succès qu'Enver parvint à remporter au cours des premières phases de la lutte.

En partant de Boukhara, Enver pacha s'était fait accompagner du président de la république et du ministre de la guerre de ce pays. Mais dès que leurs troupes se virent serrées de près par les Russes, la discussion éclata parmi les chefs, et Enver pacha ne tarda pas à être en opposition ouverte avec l'émir de Boukhara.

Désillusionné, il décida à ce moment de se rendre en Allemagne. Mais les attaques russes se poursuivaient et les quelques centaines d'hommes qui lui étaient restés fidèles furent finalement encerclés de toutes parts.

Désespéré, il se lança à cheval contre les lignes ennemies et fut atteint par une décharge de mitrailleuse; quelques soldats qui l'avaient suivis tombèrent à ses côtés.

Tout d'abord, on ne put identifier le corps d'Enver pacha, qui portait un uniforme de simple soldat. Le cadavre fut abandonné quatre jours sur le champ de bataille, et ce n'est que plus tard que les Russes apprirent des tribus voisines que le dernier combat qu'ils avaient livré contre les rebelles était dirigé, chez leurs adversaires, par l'ex-généralissime ottoman en personne.

ÉTRANGER

L'hôtel des pauvres. — La police a découvert, récemment, aux environs de Berlin, une étrange demeure appelée l'hôtel des pauvres. C'était un chalet à la fois mystérieux, luxueux, entouré d'un beau jardin égayé de statues et de jets d'eau et servant de refuge aux mendiants de profession.

Un grand marié. — C'est M. Hart qui, après quarante-cinq ans de bons et loyaux services, vient de prendre sa retraite. Entré dans l'administration municipale de New-York en 1877, il était devenu chef du bureau des mariages de Manhattan, lors de la création de ce dernier, il y a une quinzaine d'années.

Un grand marié. — C'est M. Hart qui, après quarante-cinq ans de bons et loyaux services, vient de prendre sa retraite. Entré dans l'administration municipale de New-York en 1877, il était devenu chef du bureau des mariages de Manhattan, lors de la création de ce dernier, il y a une quinzaine d'années.

Le cambriolage de Marseille

Les cambrioleurs de la bijouterie Bel sont maintenant connus de la police et leur arrestation n'est plus qu'une question de recherches. Le chauffeur Paul Brussey, longuement interrogé par M. de Possel, a fait des aveux complets. Revenant sur la version qu'il avait donnée à la police quant au rôle qu'il a joué dans cette affaire, il a déclaré qu'il connaissait parfaitement les trois individus qui ont perpétré cet audacieux coup de main et il les désigna au magistrat instructeur.

Les aveux du chauffeur Paul Brussey sont sûrement complets et d'ailleurs très précis en ce qui concerne ces individus. Paul Brussey les connaissait d'autant mieux que l'un des bandits était son prédécesseur au volant du taxi qui a figuré dans cet épisode de cinéma. Mais le chauffeur a été bien moins précis en ce qui concerne le troisième complice, celui qui conduisait l'auto, et c'est peut-être tout simplement parce qu'il est bien difficile de se connaître soi-même.

Les deux voleurs qu'il a désignés ont été rapidement identifiés par le service de la sûreté, qui n'a eu aucune peine à retrouver leurs photographies, car ce sont deux individus immatriculés aux archives des permis de conduire, l'un et l'autre ayant occupé l'emploi de chauffeur dans une entreprise de taxis.

Mais le troisième n'a pas pu être identifié sur le signalement que Paul Brussey en a donné au juge d'instruction. Ce dernier, toutefois, a toutes raisons de croire que cet inculpé sera plus affirmatif lorsqu'on lui présentera... sa propre photographie.

Le camouflage des pleins pouvoirs

Par suite de la suppression de l'office fédéral de l'alimentation, les affaires de ce ressort, non encore liquidées, passeront à partir du 1er janvier 1923 au département fédéral de l'économie publique, division de l'agriculture.

Une section spéciale dénommée : « Administration fédérale des blés » sera rattachée à la division de l'agriculture; cette section sera chargée de toutes les affaires relatives à l'approvisionnement du pays en céréales, notamment à l'importation et à la vente des grains, au magasinage de ceux-ci et à la réception des blés indigènes.

La restriction des importations comprend les marchandises suivantes : froment, seigle, semoule de blé dur ou autres, farine, son. Des permis d'importation seront accordés par l'administration des blés suivant les besoins. Toutes les autres restrictions d'importation, ainsi que les restrictions d'exportation encore en vigueur, pour autant qu'elles étaient du ressort de l'office fédéral de l'alimentation, seront traitées à partir du 1er janvier 1923 comme par le passé, par le bureau pour produits agricoles, à Berne.

Il s'agit des marchandises suivantes : beurre frais, crème, beurre fondu et salé. Fromage à pâte molle, fromage à pâte dure. D'ordinaire, un permis d'importation n'est pas nécessaire pour ces marchandises, si les envois ne dépassent pas 50 kg. de poids brut.

Jusqu'à nouvel ordre, le bureau pour produits agricoles s'occupera des restrictions d'importation visant les marchandises ci-après désignées : produits de l'avoine et de l'orge, pommes, poires et pruneaux, fêras du lac de Constance, vins naturels en fûts, engrais préparés, arbres fruitiers à haute tige, arbrisseaux à baies et rosiers, lièvres de tourbe.

Il subsiste encore une restriction d'importation concernant le fromage à pâte dure par envois dépassant les 50 kg. poids brut.

L'importation et la vente du beurre importé auront lieu, à partir du 1er janvier 1923, également par les soins du bureau pour produits agricoles.

On écrit au « Démocrate » :

L'opposition contre le régime Schulthess a reçu un appoint très important. Dans son dernier rapport de gestion, le directeur commercial de Saint-Gall se déclare ouvertement adversaire de la politique des restrictions d'importations et non moins catégoriquement contre les tentatives d'éterniser la politique des pleins pouvoirs.

« Au mois de décembre 1921, renonçant à notre attitude réservée jusqu'alors, nous avons, en nous fondant sur un dossier très complet, demandé au Conseil fédéral d'abroger tous les décrets et ordonnances extraordinaires qui se basent sur les monopoles encore existants et leurs divers offices, ainsi que sur le système, néfaste à notre avis, des restrictions et interdictions d'importations. Il est bien entendu que cette démarche n'était pas dirigée contre les offices chargés de l'application de ces ordonnances, mais contre le cours actuel de la politique officielle d'importations actuelle. Notre requête n'a eu aucun succès. »

Des requêtes analogues ayant été présentées par des gouvernements cantonaux — par exemple par celui de Bâle-Ville concernant l'importation de viande et de bétail de boucherie, — il serait intéressant de savoir si le département de l'économie a fait au directeur commercial saint-gallois la même réponse.

Relativement au projet de loi douanière, le directeur de Saint-Gall a pris position contre le paragraphe élastique autorisant le Conseil fédéral à élever temporairement les droits douaniers dans un référent au préalable aux Chambres fédérales. « Cette prescription, ajoute le rapport, ne signifie rien moins que l'instauration de pleins pouvoirs durables. Il faut aujourd'hui mettre définitivement un terme à ce régime. Nous proposons en conséquence la suppression de ce plein pouvoir. »

SUISSE

Télégraphes et téléphones. — Le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance relative à l'emploi des dames aides-télégraphistes et des téléphonistes de réserve. Pour chaque journée de travail, chaque journée de déplacement et chaque journée de repos auxquelles elles ont droit, elles toucheront un salaire journalier dont la fixation demeure réservée au département des postes et des chemins de fer.

Chômeurs français en Suisse. — Samedi dernier, à la Chambre française, lors de la discussion du budget des affaires étrangères, la question des secours à accorder aux chômeurs français en Suisse a été de nouveau posée. Lors de l'examen du chapitre, le rapporteur a consenti à un relèvement de crédit de 300,000 fr., non seulement pour les chômeurs français en Suisse, mais pour ceux qui se trouvent aussi dans d'autres pays. A ce sujet, il a fait remarquer que le nombre des chômeurs français en Suisse avait diminué de moitié.

SOLEURE. — Les ouvriers de la fabrique de montres « Union » à Soleure, ont fait don au président du conseil italien, d'une magnifique montre décorée du faisceau des licteurs. M. Mussolini a remercié télégraphiquement.

ARGOVIE. — Le Grand Conseil argovien a refusé de subventionner les caisses de chômage des syndicats.

THURGOVIE. — Mardi soir, près de Disenhofen, l'auto de M. Pfenninger, boucher à Horn, heurta un arbre, capota et fut projetée au bas du talus de la route. Le chauffeur et le propriétaire en furent quittes pour la peur, mais un occupant, monté sur la voiture en cours de route, M. Gustave Berner, 57 ans, d'Arbon, fut blessé si grièvement qu'il succomba dans la soirée.

BERNE. — Les deux frères de Rahm, d'Yverdon et d'Affoltern sur Albis, partis le 29 décembre, à 8 heures du matin, de Lenk dans la direction de la cabane du Wildhorn, n'étant pas rentrés le soir du 2 janvier, une colonne de secours est partie de Lenk dans la nuit du 2 au 3 janvier. Jusqu'au 3 janvier au soir, elle n'avait fait encore aucune découverte. Elle devait continuer ses recherches le 4 janvier.

— A Grindelwald, l'avocat Lutz, d'Interlaken, qui se léguait, a été frappé d'apoplexie et a succombé.

TESSIN. — On écrit au « Journal de Genève » :

Le premier numéro de la « Squilla Italica », feuille hebdomadaire fasciste pour les Italiens en Suisse vient de paraître à Lugano. La rédaction déclare que « l'on ne peut pas traiter une question politique tessinoise sans traiter une question politique suisse, c'est-à-dire qu'on ne peut pas discuter l'existence politique de la Tessin sans discuter l'existence politique de la Suisse. Aucune institution politique n'est éternelle, même si elle est fondée sur les meilleurs principes et soutenue par les plus grandes vertus. Mais celui qui voudrait aujourd'hui discuter la Suisse pour la démolir serait un sot. S'il était un Italien, il serait doublement sot parce que le peuple italien aurait tout à perdre et bien peu à gagner à une dissolution de la Suisse. Cette dissolution profiterait surtout à l'expansionnisme allemand qui a toujours cherché à franchir les Alpes. »

Ces déclarations sont unanimement approuvées par la presse tessinoise. La « Squilla Italica » ajoute une curieuse révélation dans les termes suivants : « Le double jeu des jeunes Tessinois qui consiste à faire en Italie le patriote avec des nuances d'irrévérence et dans le Tessin le patriote suisse même centraliste, commence à nous donner sur les nerfs. Nous les invitons à cesser ce double jeu. Dans le cas contraire, nous publierons leurs noms. » On peut être certain que devant la menace de se voir dénoncés au grand public, les jeunes Tessinois cesseront leur ignoble et perfide campagne.

VAUD. — La fièvre aphteuse a complètement disparu du canton de Vaud, où elle sévissait depuis bientôt une année.

Le bolchévisme comique

De M. Otto de Dardel, dans la « Suisse libérale » :

Le parti socialiste de Saint-Imier a terminé l'année 1922 par une manifestation imposante. « Frappé de la façon dont sont ridiculisés (sic) les séances du Conseil général et certains de ses membres par les rapports qu'en donne le « Jura bernois », il a enjoint audit Conseil général de s'ériger en tribunal de presse et de répondre entre autres à la question suivante : « Quelles sont les mesures que, à votre avis, le Conseil doit prendre pour que le respect dû aux élus du peuple soit observé au cours de leurs fonctions ? »

Au scrutin secret, par 21 voix contre 17, le Conseil général a refusé de se saisir des récriminations socialistes. Les membres de l'extrême-gauche ont alors quitté la salle en manière de protestation.

On voit que ces messieurs n'ont pas besoin que leurs adversaires prennent la peine de les ridiculiser, s'en chargeant eux-mêmes à la satisfaction des plus exigeants.

Pour grotesque qu'il soit, l'incident n'est pas moins caractéristique des charmantes perspectives que nous ouvrirait un gouvernement composé de socialistes.

Ceux de Saint-Imier ont trouvé naturel, équitable et légitime d'engager le Conseil général à sortir de ses compétences constitutionnelles et légales pour établir à leur profit la censure des journaux; ils réclament que le Conseil général usurpe des pleins-pouvoirs extraordinaires, en vue d'attenter à la liberté de la presse; ils exigent que le journal qui les combat soit déclaré coupable du crime de lèse-majesté à l'égard des « élus du peuple ».

Bel exemple de confusion des esprits, d'infatuation politique et de sottise.

Leur attitude est bouffonne. Prenons garde cependant qu'elle serait odieuse si les socialistes avaient la possibilité de passer des manifestations puériles à des actes positifs. Chez nous, leurs prétentions prêtent à rire; ailleurs, elles se sont traduites par la tyrannie soviétique. Nos socialistes se défendent d'être des bolchévistes. Mais s'ils n'ont pas l'étiquette de Moscou, ils en ont l'esprit. C'est pire.

Nouveau bloc entariné

Une pétition qui sera adressée à l'Assemblée fédérale et que le peuple suisse est invité à signer demande l'institution d'un service civil pour les hommes qui, pour des motifs de conscience, refusent de servir dans l'armée.

La « Sentinelle » recommande de signer cette pétition. Elle dit : « Profitons de cette occasion qui nous est offerte « d'ouvrir une brèche » dans cette organisation formidable qu'est l'armée, en permettant déjà aux hommes que leur conscience empêche d'accomplir l'obligation militaire d'échapper à cette contrainte en acceptant un service équivalent qui aurait au moins l'avantage d'être productif et utile à la collectivité. Timide moyen, direz-vous. Mais non, si, par leur exemple et leur propagande, les antimilitaristes parvenaient à engager tous leurs camarades à préférer le service civil au service de l'armée, C'EN SERAIT FAIT DE L'ARMÉE. »

La « Sentinelle » a bien fait de nous avertir. Nous savons ainsi que lorsque le peuple suisse ne pourra plus compter sur son armée, les chambardeurs entreront en scène.

REGION DES LACS

Société de navigation à vapeur. — En considération de la nécessité de maintenir en activité le service assuré jusqu'ici par les bateaux à vapeur de la Compagnie de navigation sur les lacs de Neuchâtel et de Morat, les Conseils d'Etat des cantons de Fribourg, de Vaud et de Neuchâtel se sont entendus, comme nous l'avons annoncé, pour fournir à cette société réorganisée les sommes indispensables pour supporter les charges qui lui incombent; ces sommes seront mises à disposition jusqu'à concurrence de 700,000 francs.

Voici comment seraient employés les fonds avancés par les gouvernements fribourgeois, vaudois et neuchâtelois : 300,000 fr. pour la construction d'un atelier de réparations à Neuchâtel, 80,000 fr. pour la remise en état de différents bateaux à vapeur et pour assurer l'exécution de mesures de sûreté exigées par les autorités fédérales, 70,000 fr. pour couvrir l'exécution passif des comptes de profits et pertes en 1920 et 1921, 30,000 fr. pour le renouvellement des dépôts de charbon, 4770 fr. pour le débarcadère de l'île de Saint-Pierre, 100,000 fr. pour la création d'un fonds d'exploitation et de renouvellement et enfin 22,730 fr. pour imprévu.

Dans le programme financier de l'entreprise, il n'est pas prévu l'achat de bâtiments nouveaux; la flotte des lacs de Neuchâtel et de Morat restera composée de quatre unités seulement; ce nombre est suffisant pour assurer un service convenable. Quant à ce qui concerne l'administration de la société, les statuts révisés prévoient la formation d'un conseil de douze membres, chacun des cantons de Vaud, Neuchâtel et Fribourg ayant droit à un siège.

Le temps en décembre-janvier

Décembre écoulé s'est montré froid durant sa première partie, doux et pluvieux ensuite. Une période assez longue de froid s'est étendue entre le 9 et le 16, une autre de doux entre le 17 et le 31. Dans son ensemble, la température moyenne du mois est demeurée normale et sans écarts très accentués entre les extrêmes.

La moyenne thermique (— 0°3 à notre station) est normale, inférieure à toutes les précédentes, excepté à celle de 1913, semblable, et à celle de 1917, la plus basse de toutes les moyennes enregistrées jusqu'ici (— 5°3). Les mois de décembre 1915 et 1918 ont été les plus doux (3°7 et 3° sur zéro).

La journée la plus froide a été celle du 9 et la plus douce celle du 19; le minimum s'est enregistré le 15 : — 9°3, et le maximum : + 7°, le 20, donnant un écart de 16°3. Les extrêmes n'ont pas été aussi forts que certaines fois (en 1920 : 29 degrés, en 1921 : 22 degrés). On se souvient que le 31 décembre 1920, les thermomètres enregistrèrent 16 degrés de chaud ! Mais c'est là un cas exceptionnel.

La chute des pluies a été copieuse en ce dernier mois : 153 millimètres et cela au cours de onze journées, dont cinq neigeuses. De fortes pluies se sont produites entre le 18 et le 31 principalement. Le total général de l'année est du reste trois fois supérieur à celui de 1921 : 1370 mm. contre 473 seulement; ce sont là deux années d'extrêmes : 1921 très sèche, 1922 très humide et fraîche.

La pression barométrique est demeurée élevée durant la première quinzaine du mois, instable ensuite avec quelques dépressions notables. Celles du 20, du 23 et des 30-31 ont été les plus importantes. Le point le plus haut a été noté le 13 et le point le plus bas le 30, donnant entre eux un écart de 25 millimètres. La forte dépression de la fin du mois, accompagnée de tempêtes, a coïncidé avec le passage d'un gigantesque groupe de taches au méridien central du soleil. On a aussi observé, à ce moment, divers phénomènes lumineux et éclatants d'un brillant bolide.

A part les bourrasques de la fin du mois, on peut souligner le calme relatif qui a caractérisé nombre de journées. La bise n'a pas soufflé violemment comme en novembre et les courants sont demeurés généralement variables ou modérés. La nébulosité et l'insolation n'ont rien présenté d'anormal.

Comme décembre, janvier marque le fond de la courbe hivernale, avec tendance au relèvement vers la fin. Il y a eu des mois de janvier très froids, tels ceux de 1909, 1914, 1917, et des très doux comme ceux de 1913, 1916, 1920 et 1921. Le plus froid fut celui de 1914 et le plus doux celui de 1921 (— 4°6 et + 4°6). Quel sera janvier 1923 ? Durant ses quatre à cinq semaines, tous les temps peuvent se donner libre carrière. On peut toutefois compter sur un temps instable pendant la première décennie, avec quelques neiges ou pluies, période froide au milieu, neigeuse et radouze vers la fin du mois. Ce sera très probablement encore un mois à variations assez accentuées.

(G. I. — Station du Jorat.)

AVIS TARDIFS

On demande quelques personnes pour servir, pendant une soirée, le samedi 6 janvier. Demander l'adresse du No 708 au bureau de la Feuille d'avis.

CHAUFFEUR

pour camion est demandé tout de suite. Inutile de se présenter sans références sérieuses. Demander l'adresse du No 714 au bureau de la Feuille d'avis.

A LOUER

dès maintenant, au Petit-Pontarlier, pignon de deux chambres et cuisine, Fr. 25 par mois. — S'adresser Etude G. Favre et Ed. Soguel, notaires, rue du Bassin, No 14.

Viande fraîche Gros bétail

On vendra, samedi matin, sur le marché aux viandes, à côté du magasin de chaussures Huber, de la belle viande fraîche

Jeune vache

A bouillir, 70 et 80 c. le 1/2 kg.; à rôtir, seulement Fr. 1.20 le 1/2 kg. BEAU GROS VEAU à très bas prix. Marchandise extra fraîche. — Ménagères, profitez !

Mercuriale du Marché de Neuchâtel du jeudi 4 janvier 1923

Table with 2 columns: Item and Price. Includes Pommes d'été, Fromage gras, Poireaux, Choux, Oignons, Lait, etc.

Partie financière et commerciale

Bourse de Genève, du 4 janvier 1923

Les chiffres seuls indiquent les prix faits, m = prix moyen entre l'offre et la demande, d = demande, o = offre.

Table with 2 columns: Action and Price. Includes Banq. Nat. Suisse, Soc. de banq., Cred. suisse, Union lin. genev., etc.

CANTON

Lignères (corr.). — Le recensement de la population a donné les chiffres suivants : Nombre d'habitants 659. En décembre 1921, on en comptait 696. Diminution 37.

NEUCHÂTEL

Observatoire. — Le Conseil d'Etat a nommé le citoyen Edmond Guyot, licencié ès-sciences mathématiques de l'Université de Neuchâtel, aux fonctions d'assistant à l'Observatoire cantonal.

A la gare. — Nous apprenons que M. Georges Egli, jusqu'à présent adjoint au chef de la gare de Neuchâtel, vient d'être nommé chef de notre gare, en remplacement de M. Siebenmann, devenu inspecteur de section.

Dans nos vitrines. — On peut voir de jolies morilles qui ont poussé dans une forêt au-dessus de Montmolin. Il n'est pas fréquent de rencontrer, à cette saison, autant et de si beaux champignons.

Un beau résultat. — Les représentations de bienfaisance de la revue «... Et vos titres... ? » dont les comptes viennent d'être bouclés laissent aux organisateurs un bénéfice de 1539 fr. 35 c. Il en sera constitué tout d'abord un fonds de mille francs au profit de l'Hôpital des Cadolles, et mis à la disposition de la sœur directrice de cet établissement, pour adoucir quelque peu le sort des malades nécessitant pendant leur séjour à l'hôpital. Trois cents francs iront à l'Hôpital de la Providence, et deux cents francs à l'Hôpital Poutalès, le reliquat sera versé au Dispensaire.

Théâtre. — On nous écrit : Les tournées Ch. Baret donneront lundi soir une représentation exceptionnelle d'un des grands succès de comédie de cette saison : « Atout... Coeur ! » Pièce spirituelle, émouvante, pittoresque, nouvelle, telles sont les qualités de l'ouvrage de M. Félix Gauder. Cette comédie jouée plus de 200 fois à Paris est applaudie tous les soirs.

CORRESPONDANCES

Les fascistes et le Tessin

En nous faisant tenir la copie du texte que nous avons reproduit plus haut sous la rubrique « Tessin », la section de Neuchâtel du parti national fasciste italien l'accompagne de la déclaration suivante :

« Nous mettons aussi en garde l'hospitalière population neuchâteloise contre la divulgation de nouvelles fausses ou exagérées tendant à troubler les bonnes relations entre l'Italie et la Suisse. La « Libera Stampa », quotidien socialiste tessinois, a publié récemment que le soir de Noël les fascistes de Domodossola avaient aggravié, sans aucune raison, la colonie suisse réunie à l'hôtel Milan et avaient tenté de s'emparer du drapeau suisse. Nous laissons de côté les détails colorés de l'organe bolchéviste, les ténia. Une enquête très sérieuse ordonnée par le Fascio de Lugano est en cours. En attendant, nous nous refusons de croire à la version du dit journal pour trois raisons :

- 1. Jeudi soir 28 décembre, au département de justice et police, à Berno, on ne savait encore rien de cette prétendue agression ;
2. parce que la « Libera Stampa » se fait souvent un malin plaisir d'inventer des nouvelles sensationnelles ;
3. parce que jusqu'à preuve du contraire, les fascistes de Domodossola ne sont pas des inconscients.

POLITIQUE

La Conférence de Paris

PARIS, 4 (Havas). — La troisième séance de la conférence a commencé quelques minutes après 3 heures. Les délégués belges et anglais sont arrivés presque en même temps au Quai d'Orsay, suivis à peu de distance de la délégation italienne.

On assure — mais nous enregistrons ce bruit sous toutes réserves — que la délégation italienne se prononcera contre le projet britannique, de même que les Français et les Belges. On confirme que s'il en était ainsi, la délégation britannique quittera Paris dès jeudi soir.

Les Britanniques s'en vont

PARIS, 4 (Havas). — La conférence de Paris est terminée. La délégation britannique partira vendredi matin.

M. Poincaré et M. Bonar Law ont fait des déclarations constatant leur désaccord sur la question des réparations. Les déclarations des deux ministres sont publiées.

La délégation belge ne partira que vendredi soir.

Les pourparlers continueront vendredi, entre les délégations française, belge et italienne.

PARIS, 4. — Dans ses déclarations, M. Bonar Law constate la complète divergence qui existe entre les points de vue français et anglais sur la question des réparations, mais il tient à souligner avec chaleur que l'amitié entre les deux nations subsistera complète.

LE BOURGET, 4 (Havas). — Un délégué de M. Bonar Law a quitté Le Bourget en avion spécial, à 13 h., se rendant à Londres, où il va remettre un courrier très urgent. L'avion avait été mis à disposition par ordre du ministère de l'aéronautique.

Déclaration de M. Bonar Law

PARIS, 4 (Havas). Officiel. — Voici le texte des déclarations lues par M. Bonar Law à la dernière séance de la conférence :

«... que, tout en regrettant extrêmement qu'il existe des divergences d'opinion inconciliables sur un sujet aussi sérieux, les sentiments d'amitié éprouvés non seulement par le gouvernement britannique, mais — il en est convaincu — par tout le peuple britannique, à l'égard du gouvernement et du peuple français, restent sans changement. »

Déclaration de M. Poincaré

M. Raymond Poincaré a lu la déclaration suivante :

« Le gouvernement de la République a, de son côté, très attentivement et très rigoureusement examiné les propositions britanniques et, plus il les a étudiées, plus il a dû reconnaître qu'elles comportaient, avec une réduction considérable de la créance française, un bouleversement du traité de Versailles, et qu'il lui était impossible d'accepter une telle solution. »

« Le gouvernement de la République regrette vivement de n'avoir pu se mettre d'accord sur ces graves questions avec le gouvernement britannique, mais il remercie le gouvernement de S. M. de ses déclarations amicales et peut lui donner l'assurance que, malgré cette divergence de vues, les sentiments du gouvernement de la République et de la nation française envers l'Angleterre restent invariablement cordiaux. »

L'Italie adhère à la déclaration française et la Belgique regrette le désaccord

PARIS, 4 (Havas). — Le marquis della Torretta, au nom de la délégation italienne, a adhéré à la déclaration de M. Poincaré.

BRUXELLES, 4 (Havas). — Voici, d'après l'envoyé spécial de l'Agence télégraphique belge, le texte de la déclaration faite, à la fin de la séance de la conférence de Paris, par M. Theunys, chef de la délégation belge :

« Je ne puis que confirmer le profond chagrin que nous éprouvons à constater que, malgré les efforts faits de part et d'autre, pour se rapprocher jusqu'aux limites de ce qu'elles estimaient être leur possibilité, les deux grandes alliées n'ont pas réussi à se mettre d'accord. »

« Nous ne pouvons que nous incliner, mais nous émettons le ferme espoir que les grands souvenirs qui unissent tous les alliés empêcheront que ce désaccord soit durable ou qu'il s'aggrave. »

Une note officielle française

PARIS, 4 (Havas). — Après trois jours de discussion, la conférence de Paris vient de se terminer sur la constatation du désaccord des Alliés, au sujet de leur politique de réparations.

Dès les premiers jours, les divergences des thèses française et britannique parurent si profondes qu'elles semblaient devoir être irréductibles. Elles portaient, avant tout, sur la nécessité, jugée indispensable par le gouvernement français, de ne pas accorder à l'Allemagne un nouveau moratoire, sans exiger, en contre-partie, des gages économiques qui eussent garanti, à l'avenir, la fidèle exécution de ses obligations réduites.

Les délégations française, belge et italienne, excepté des nuances dans les modalités d'application, adhèrent aux mêmes principes. La délégation britannique, au contraire, se montra entièrement hostile à toute saisie de gages, estimant cette procédure comme « incompatible avec la restauration du crédit de l'Allemagne. »

Il fut impossible de l'amener à se départir de ses positions. Finalement, les Anglais refusèrent de s'associer aux propositions françaises et d'accepter aucune responsabilité à leur sujet.

Les négociations inter-alliées ont donc pris fin sans amener de conclusion à la question du moratoire posée par le Reich. La France, et avec elle la Belgique et l'Italie, garde sa liberté d'action. Il n'est pas douteux qu'elle en usera avec sang-froid, modération, mais aussi avec résolution et fermeté, pour mettre à exécution le programme très conciliant qu'elle avait proposé à l'adoption de ses alliés. Et, sans doute, ne faut-il pas désespérer d'y rallier l'Angleterre elle-même.

Pour le moment, il y a divergence entre les puissances de l'Entente cordiale sur un point particulier ; important, il est vrai, puisqu'il préjuge de toute leur politique envers l'Allemagne, mais il n'y a pas à craindre pour les amicales relations qui unissent les deux pays. Les déclarations cordiales, échangées à l'issue de la séance entre MM. Poincaré et Bonar Law en sont la preuve manifeste.

Des observations de M. Poincaré

PARIS, 5 (Havas). — Au cours de la séance de jeudi après midi, M. Poincaré a présenté des observations en réponse au discours prononcé mercredi par M. Bonar Law.

La mobilisation rapide de la créance alliée à la suite des emprunts est le seul avantage que le plan anglais fasse lire aux yeux français. L'hypothèse de la réalisation d'un emprunt allemand de 25 milliards de marks en deux ans n'a rien d'absurde, étant donnée l'importance certaine des placements allemands à l'étranger.

M. Bonar Law reproche au plan français de ne pas fixer le montant de la dette allemande et de laisser subsister le chiffre de 132 milliards. Le gouvernement français remarque que cette fixation n'est pas du ressort des gouvernements, mais bien de la commission des réparations.

M. Bonar Law déclare que si pendant la période du moratoire et notamment pendant la première année, l'Allemagne doit effectuer des remboursements en nature pour la somme prévue pour 1922, l'obligation pour le gouvernement allemand de payer en marks-papier les prestations précitées sera la chute du mark. Le gouvernement français répond que l'obligation pour le gouvernement allemand de payer en marks-papier la valeur des prestations constituées évidemment une charge pour l'Allemagne, mais il n'y a aucune raison de croire que cette charge doive être insupportable.

Le fait de retenir le produit des gages jusqu'à la conclusion de l'emprunt n'implique nullement le refus du moratoire. Cela signifie seulement que la France n'est disposée à accorder qu'un moratoire partiel.

Le programme anglais porte non seulement atteinte aux pouvoirs de la C. D. R., mais encore aux pouvoirs des puissances alliées.

Les précisions du marquis della Torretta

PARIS, 5 (Havas). — Dans le discours qu'il a prononcé jeudi à la conférence, le marquis della Torretta a déclaré que le plan anglais ne résout pas d'une manière équitable le problème des réparations.

Le plan anglais modifie radicalement le traité de Versailles qui établit le principe de la solidarité allemande pour les réparations dues aussi par les autres États.

Le projet anglais annule la dette globale et fixe le montant des réparations. Cette modification porte préjudice à l'Italie qui, d'après l'accord de Spa a droit au 25 % des paiements dus par les anciens États ennemis autres que l'Allemagne.

Le projet anglais annule la série entière des bons C ; or une partie de ces bons appartient à l'Italie en compensation des sacrifices qu'elle a supportés en faveur de l'Autriche.

Quant au moratoire, l'Allemagne ne le demande que pour 2 ou 3 ans, tandis que le projet anglais l'accorde pour 4 ans, dans des con-

L'accident du Wildhorn

Vendredi dernier, les frères Charles de Rham, professeur à Yverdon et David de Rham, ingénieur à Affoltern (Zurich), bien que fortement déconseillés, quittèrent la Lenk pour faire un tour en ski au Wildhorn. Depuis lors, ils ont disparu. Une colonne de secours s'est rendue mercredi à l'Iffigenalp où elle a pu établir avec assez de certitude que les deux touristes ont été entraînés à cet endroit-là, par une avalanche. Une deuxième colonne de secours est partie jeudi pour ramener si possible les cadavres des malheureux alpinistes. Comme les deux frères sont partis déjà vendredi, par un temps menaçant, on n'a plus aucun espoir de les retrouver vivants. Le lieu de l'accident se trouve entre Iffigenalp et Iffigensee.

Le guide H. Jaggi, qui conduisait la première colonne de secours forte de 5 hommes, partie mercredi de Iffigenthal, rapporte qu'ils ont découvert des traces jusqu'à une avalanche qui s'est détachée un peu en-dessous de la cabane d'Iffigen et qui a glissé sur toute la largeur de la vallée, depuis le Mittaghorn. Cette avalanche large de 60 mètres serait profonde de 10 à 20 mètres. Plus loin dans la vallée, on ne retrouva pas les traces et les noms des deux touristes n'étaient pas inscrits dans le registre de la cabane du Wildhorn.

En 1918, à un endroit plus éloigné, tout près de la cabane du Wildhorn, deux officiers français internés furent également ensevelis par une avalanche et leurs corps découverts seulement en automne 1920.

Charles de Rham-Herzog était né le 18 janvier 1885 dans le domaine de Montavaux près Orge (Yverdon), propriété de la famille de Rham, rachetée dès lors par l'Etat pour y installer un asile d'incarcérés. Il avait été maître de classe à Lausanne et à Yverdon, et laisse deux enfants en bas âge.

David de Rham-Chavannes, ingénieur, était âgé de 35 ans. Il laisse quatre enfants. Il habitait Affoltern-am-Albis (Zurich).

Les deux victimes de l'accident du Wildhorn étaient enfants de feu Casimir de Rham, dont les quatre fils ont ainsi trouvé la mort accidentellement. Un des frères de MM. Charles et David de Rham a en effet péri victime de l'explosion prématurée d'une mine dans un tunnel près de Grenoble, dont il surveillait la construction ; un autre frère, André, a été pris sous une avalanche alors qu'il faisait une excursion en ski près de Finhaut, il y a quelques années, au col de la Gueulaz.

David de Rham-Chavannes, ingénieur, était âgé de 35 ans. Il laisse quatre enfants. Il habitait Affoltern-am-Albis (Zurich).

Les deux victimes de l'accident du Wildhorn étaient enfants de feu Casimir de Rham, dont les quatre fils ont ainsi trouvé la mort accidentellement. Un des frères de MM. Charles et David de Rham a en effet péri victime de l'explosion prématurée d'une mine dans un tunnel près de Grenoble, dont il surveillait la construction ; un autre frère, André, a été pris sous une avalanche alors qu'il faisait une excursion en ski près de Finhaut, il y a quelques années, au col de la Gueulaz.

David de Rham-Chavannes, ingénieur, était âgé de 35 ans. Il laisse quatre enfants. Il habitait Affoltern-am-Albis (Zurich).

Les deux victimes de l'accident du Wildhorn étaient enfants de feu Casimir de Rham, dont les quatre fils ont ainsi trouvé la mort accidentellement. Un des frères de MM. Charles et David de Rham a en effet péri victime de l'explosion prématurée d'une mine dans un tunnel près de Grenoble, dont il surveillait la construction ; un autre frère, André, a été pris sous une avalanche alors qu'il faisait une excursion en ski près de Finhaut, il y a quelques années, au col de la Gueulaz.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service spécial de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

La réponse française au sujet du pacte de non-agression

PARIS, 5 (Havas). — M. Poincaré a adressé à l'ambassadeur de France à Washington un télégramme dans lequel, au sujet des déclarations faites par M. Rosenberg à l'« Associated Press » concernant le pacte de non agression, il le prie de faire remarquer à M. Hughes :

1. Que le but de l'Allemagne en faisant cette proposition était manifestement — ainsi que le reconnaît M. Rosenberg — de faire évacuer par la France la rive gauche du Rhin avant l'exécution des obligations relatives aux réparations.

2. Que c'est absurde de prétendre qu'avant même d'entrer dans la S. D. N. l'Allemagne ne soit pas soumise à toutes les clauses du traité de paix de Versailles portant sa signature et qu'elle soit libre d'attaquer aujourd'hui la France.

3. Que la proposition de non-agression contre la France, l'Italie, l'Angleterre laisserait l'Allemagne entièrement maîtresse d'attaquer les petits alliés de la France, notamment la Pologne, la Tchécoslovaquie et même les neutres, comme le Danemark, pour reprendre les territoires habités par des Danos, des Polonais et de recommencer à préparer son hégémonie sur l'Europe.

Nous savons maintenant très bien, conclut M. Poincaré, que le jour où l'Allemagne voudra faire la guerre, c'est sur les petites nations qu'elle se jettera, son plan de non-agression lui en donnerait le droit et nous interdirait de venir à leur secours.

Des observations de M. Poincaré

PARIS, 5 (Havas). — Au cours de la séance de jeudi après midi, M. Poincaré a présenté des observations en réponse au discours prononcé mercredi par M. Bonar Law.

La mobilisation rapide de la créance alliée à la suite des emprunts est le seul avantage que le plan anglais fasse lire aux yeux français. L'hypothèse de la réalisation d'un emprunt allemand de 25 milliards de marks en deux ans n'a rien d'absurde, étant donnée l'importance certaine des placements allemands à l'étranger.

M. Bonar Law reproche au plan français de ne pas fixer le montant de la dette allemande et de laisser subsister le chiffre de 132 milliards. Le gouvernement français remarque que cette fixation n'est pas du ressort des gouvernements, mais bien de la commission des réparations.

M. Bonar Law déclare que si pendant la période du moratoire et notamment pendant la première année, l'Allemagne doit effectuer des remboursements en nature pour la somme prévue pour 1922, l'obligation pour le gouvernement allemand de payer en marks-papier les prestations précitées sera la chute du mark. Le gouvernement français répond que l'obligation pour le gouvernement allemand de payer en marks-papier la valeur des prestations constituées évidemment une charge pour l'Allemagne, mais il n'y a aucune raison de croire que cette charge doive être insupportable.

Le fait de retenir le produit des gages jusqu'à la conclusion de l'emprunt n'implique nullement le refus du moratoire. Cela signifie seulement que la France n'est disposée à accorder qu'un moratoire partiel.

Le programme anglais porte non seulement atteinte aux pouvoirs de la C. D. R., mais encore aux pouvoirs des puissances alliées.

Les précisions du marquis della Torretta

PARIS, 5 (Havas). — Dans le discours qu'il a prononcé jeudi à la conférence, le marquis della Torretta a déclaré que le plan anglais ne résout pas d'une manière équitable le problème des réparations.

Le plan anglais modifie radicalement le traité de Versailles qui établit le principe de la solidarité allemande pour les réparations dues aussi par les autres États.

Le projet anglais annule la dette globale et fixe le montant des réparations. Cette modification porte préjudice à l'Italie qui, d'après l'accord de Spa a droit au 25 % des paiements dus par les anciens États ennemis autres que l'Allemagne.

Le projet anglais annule la série entière des bons C ; or une partie de ces bons appartient à l'Italie en compensation des sacrifices qu'elle a supportés en faveur de l'Autriche.

Quant au moratoire, l'Allemagne ne le demande que pour 2 ou 3 ans, tandis que le projet anglais l'accorde pour 4 ans, dans des con-

ditions plus généreuses que celles que réclamait l'Allemagne.

En ce qui concerne la compensation partielle des dettes interalliées, le projet anglais pose, comme première condition, le transfert à l'Angleterre de l'or italien déposé à la banque d'Angleterre. Cet or, déposé uniquement dans le but de couvrir l'extension de la circulation causée par l'emprunt de guerre, appartenant en grande partie à des personnes privées. Si la propriété de cet or venait à être transférée à l'Angleterre, l'Italie en subirait un dommage très grave, car le gouvernement italien se trouverait obligé d'acheter immédiatement un demi-milliard d'or pour le rendre aux prêteurs.

Le marquis della Torretta termine en demandant que l'on prenne en considération le projet que M. Mussolini a présenté à Londres, projet qui propose notamment la réduction de la dette allemande à 50 milliards de marks or et un moratoire, à condition que l'Allemagne contracte un emprunt intérieur.

La déclaration de la délégation italienne

ROME, 5 (Havas). — Voici, d'après le correspondant de l'agence Stefani, le texte de la déclaration faite à la fin de la conférence de Paris par le marquis della Torretta, chef de la délégation italienne :

« La délégation italienne exprime le regret que les efforts sincères en vue d'arriver à un accord entre Alliés, sur une question aussi grave, n'aient pas été couronnés de succès. La délégation italienne sera l'interprète de la pensée de son gouvernement en manifestant la conviction que la constatation d'un désaccord ne devrait pas influencer les sentiments cordiaux d'amitié existant entre Alliés. Elle exprime l'espoir que, sur cette même question des réparations, on puisse, dans la suite, arriver à un accord. »

Une déclaration de l'Allemagne

BERLIN, 5 (Wolff). — Une déclaration officielle au sujet de la rupture de la conférence de Paris dit notamment :

« Le gouvernement allemand, après avoir consulté les milieux compétents du monde économique allemand au sujet de la capacité économique de l'Allemagne, a résumé les résultats de cette enquête sous forme de propositions allant jusqu'à l'extrême limite de la capacité ainsi constatée. Il a demandé à la conférence de prendre ces propositions en considération et d'entendre les explications d'une personne mandatée à cet effet. »

L'Allemagne n'a pas été entendue comme elle en a le droit d'après le traité de paix. Le plan des réparations anglais ayant été rejeté à Paris, le gouvernement allemand renonce à faire connaître à la conférence ses propositions sans y être invité.

Malgré cette nouvelle déception, le gouvernement allemand reste fermement convaincu que seule une solution rationnelle et supportable par l'Allemagne du problème des réparations pourra préserver l'Europe de la ruine qui, sinon, sera inévitable. Le gouvernement allemand n'abandonnera pas la voie fixée par la note du 14 novembre et les déclarations suivantes, soit celles qui ont été approuvées par le Reichstag. »

L'Angleterre et l'Allemagne réunies par une ligne aérienne

LONDRES, 5 (Havas). — On annonce que des accords sont en préparation en vue de l'organisation, entre Londres et Berlin, d'un service aérien régulier destiné au transport des passagers, et d'un service aérien qui fonctionnerait l'été prochain entre Manchester et Berlin en une seule journée.

La grève de l'imprimerie à Lyon

LYON, 5 (Havas). — Jeudi soir, les ouvriers de jour des imprimeries commerciales se sont assemblés et ont confirmé le vote émis dans l'après-midi d'hier par les ouvriers de nuit des imprimeries de journaux. La grève immédiate des imprimeries a été votée par 730 voix contre 33 et 22 bulletins blancs. Les journaux paraîtront encore vendredi matin et cesseront ensuite jusqu'à la reprise du travail.

Double crime

ARC-ET-SÈNANS (Doubs), 5 (Havas). — Un ressortissant suisse, Albert Paratte, âgé de 29 ans, a tué à coups de hache la nuit dernière sa femme âgée de 23 ans et la fille de celle-ci, âgée de 2 ans, qu'il avait reconnue. L'assassin s'est constitué prisonnier. Il s'agit d'un crime passionnel provoqué par la jalousie.

Grave accident aux Etats-Unis

NEW-YORK, 5 (Havas). — De nombreux spectateurs regardaient hier, d'une passerelle située sur la rivière Cowlitz, Kansas, évoluer des bois flottants. La rupture d'une amarre de ces bois les laissa partir à la dérive, entraînant la chute de la passerelle. Les spectateurs tombèrent dans l'eau. On dit que 18 personnes ont disparu. Plusieurs automobiles ont aussi été précipitées dans l'eau.

Mademoiselle Mathilde Fluemann ; Monsieur Louis Fluemann et ses fils, Louis et René ; Mademoiselle Elise Marchand, ainsi que les familles alliées, ont le profond regret de faire part de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère et bien-aimée mère, grand-mère, sœur, tante, parente et amie,

Madame veuve EBERHARD-FLUEMANN née RICHARD

que Dieu a rappelée à Lui jeudi 4 janvier, dans sa 79me année.

L'Eternel est mon Berger. L'ensevelissement aura lieu sans suite. Domicile mortuaire : Faubourg de l'Hôpital 34.

On ne touchera pas. Prière de ne pas faire de visites. Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Monsieur et Madame Christener-Frieden, à Peseux ; Madame et Monsieur Emile Bura et leurs enfants, au Vauseyon ; les familles Gauthier, à Peseux et en Amérique ; les familles Hemmund, à Bienna, au Tessin et au Valais ; les familles Block et Schaefer, à Vinelz, font part de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame veuve Louise CHRISTENER née GUTMANN

leur chère mère, belle-mère, grand-mère, tante et parente, que Dieu a rappelée à Lui, le 2 janvier 1923, dans sa 78me année.

Peseux, le 2 janvier 1923. Jean XVII, 24. Pa. XXIII, 4.

L'enterrement aura lieu vendredi 5 janvier, à 1 heure de l'après-midi. Domicile mortuaire : Rue du Temple 2, Peseux. Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Madame Lilia Brauen-Schwab et ses fils, Henri et Louis ; Madame veuve Elise Brauen ; Monsieur et Madame Fritz Brauen et leurs enfants ; Madame et Monsieur Henri Monard-Brauen et leurs enfants, aux Ponts-de-Martel ; Monsieur Adolphe Brauen, à Soleure ; Monsieur et Madame Arnold Brauen, aux Ponts-de-Martel ; Monsieur et Madame Paul Brauen ; Monsieur et Madame Gottfried Schwab ; Madame et Monsieur Emile Buhler-Schwab et leurs enfants ; Madame et Monsieur Ernest Roulet-Schwab et leurs enfants ; Monsieur Robert Schwab, à Neuchâtel, et les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur d'annoncer le décès de leur bien cher époux, père, fils, frère, beau-fils, beau-frère et parent,

Monsieur Louis-Armand BRAUEN voiturier

que Dieu a repris à Lui, après une longue maladie, ce 3 janvier 1923, à l'âge de 36 ans 4 mois.

Neuchâtel, le 3 janvier 1923. Veuillez donc, car vous ne savez pas à quelle heure votre Seigneur vient. C'est pourquoi, vous aussi, soyez prêts. Mat. XXIV, 42, 44.

L'ensevelissement aura lieu, sans suite, le vendredi 5 janvier 1923, à 15 heures. Domicile mortuaire : Maladière 32.

On ne touchera pas. Prière de ne pas faire de visites. Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Messieurs les membres du Cercle des Travailleurs sont informés du décès de Monsieur Louis BRAUEN

leur cher collègue et ami, membre du Cercle. L'ensevelissement aura lieu sans suite. La grâce me suffit.

Les parents de Mademoiselle Rose MONNIER ancienne institutrice

ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de son décès survenu à l'Hôpital de la Providence, le 3 janvier 1923, à l'âge de 76 ans, après une longue et pénible maladie vaillamment supportée.

L'ensevelissement aura lieu à Colombier le 6 janvier, à 13 heures. On ne reçoit pas. On ne touchera pas. Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Cours du 5 janvier 1923, à 8 h. 1/2, du Comptoir d'Escompte de Genève, Neuchâtel

Table with 3 columns: Cours, Demande, Offre. Rows include Paris, Londres, Milan, Bruxelles, New-York, Berlin, Vienne, Amsterdam, Madrid, Stockholm, Copenhague, Christiania, Prague, Bucarest, Varsovie.

Feuille d'avis de Neuchâtel

Aux abonnés de la Ville

MM. les abonnés de Neuchâtel-Serrières sont informés que les porteurs présenteront les quittances d'abonnement pour 1923 à domicile, dès vendredi 5 janvier.

Prière aux personnes que cet avis concerne ne pas faire, dès ce jour, le paiement de leur abonnement à notre bureau, mais d'en préparer le prix pour le passage de la porteuze.

ADMINISTRATION de la FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

Bulletin météorologique - Janvier 1923

Observations faites à 7 h. 30, 13 h. 30 et 21 h. 30

OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL

Table with 10 columns: Date, Moy, Min, Max, Baromètre moyenne, Eau tomb., Dir., Force, État du ciel.

Pluie fine intermittente pendant la nuit et neige fine de 8 à 11 h.

5, 7 h. N. ; Temp. : 25. Vent : E. Ciel : couv.

Table with 2 columns: Niveau du lac, 5 janv. 7 heures 430 m 040

Bulletin météo. des C. F. F. 5 janvier, 7 h.

Table with 3 columns: Altitude, Observations faites aux gares C.F.F., TEMPS ET VENT

280 Bâle... +4 Brouillard. Calme. 543 Berne... +1 Couvert. 587 Coire... -2 » 1543 Davos... -12 » 632 Fribourg... +1 » 394 Genève... +2 » 475 Lucerne... -2 » 1109 Gschönenen... -2 » 566 Interlaken... +1 » 995 Le Ch. de Fonds... +2 » 450 Lausanne... +3 » 208 Locarno... +3 Tr. b. tps. 276 Lugano... +3 Quelq. nuag. 439 Luserne... +3 Couvert. 898 Montreux... +3 » 482 Neuchâtel... +4 Pluie. Bise. 505 Peseux... +1 Qu. nuag. Calme. 673 Saint Gall... +1 Nébuleux. 1856 Saint Moritz... -15 Quelq. nuag. 407 Schaffhouse... +4 Couvert. 587 Sierre... -8 Tr b. tps. 562 Thonon... +2 Couvert. 389 Vevey... +3 » 1609 Zermatt... +3 » 410 Zurich... +3 »

IMPRIMERIE CENTRALE et de la FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL